



La Députée



Paris, le 21 janvier 2026

Objet : Réponse à la grossière campagne de désinformation menée par le bloc central et relayée par la gauche sur la Dotation Globale de Fonctionnement

Mesdames et Messieurs les Maires,

Depuis quelques jours, une **campagne de désinformation** relative à une position du Rassemblement National au sujet de la DGF, orchestrée par le bloc central et activement récupérée par la gauche, fait l'objet d'une large diffusion.

Aussi, afin, d'une part, de vous rassurer quant à **l'attachement du Rassemblement National vis-à-vis du bloc communal**, et d'autre part, de ne pas accepter ces accusations, **j'ai décidé d'écrire personnellement à chaque maire de notre département** pour rétablir la vérité.

I – Une fausse information sciemment diffusée par un Gouvernement acculé et cèlèremment relayée par ses alliés discrédités

Miné par la **trahison de sa promesse de non-recours au 49.3**, le Gouvernement cherche par tous les moyens à allumer des contre-feux, quitte à travestir voire à inventer des positions de vote du Rassemblement National. Dans cette **manœuvre indigne**, les ministres sont rejoints par les Républicains et les socialistes. Au niveau national, ils souhaitent rapidement faire oublier les **petites tractations politiciennes** auxquelles ils se sont livrés pour éviter une dissolution de l'Assemblée nationale qui se serait soldée, pour un bon nombre d'entre eux, par une défaite électorale. Au niveau local, à l'approche des élections municipales et dans un contexte de forte dynamique du Rassemblement National, des élus municipaux instrumentalisent cette campagne calomnieuse pour tenter de discréditer leurs adversaires.

Ensemble, ils accusent sans vergogne le Rassemblement National d'avoir voté la diminution des moyens alloués aux communes par un amendement présenté au projet de loi de finances pour 2026.

II - La vérité sur notre amendement et sur les circonstances de son adoption

En tant que membre de la commission des Finances et de la Délégation aux Collectivités territoriales, je tiens à vous apporter des éléments objectifs que vous pourrez retrouver dans les procès-verbaux des séances.

La loi de finances pour 2018 remplaçait la DGF régionale par le versement d'une fraction de TVA. Or, dans le PLF 2026, **le Gouvernement avait prévu de revenir en arrière et de réintégrer dans la DGF les montants attribués aux régions par la TVA** afin de remédier à l'instabilité des recettes systématiquement décriée par les présidents d'exécutif.

Le programme du Rassemblement National en matière de collectivités territoriales est clair : la défense du triptyque « Commune - Département - État » face au triptyque « Métropole - Région - Union européenne ». En outre, le contre-budget que nous avons rendu public en octobre incluait une réduction des dotations attribuées à ces trois entités.

Ainsi, l'amendement 187 rattaché à l'article 35 du PLF s'inscrivait à la fois dans le cadre d'une prise en compte par anticipation d'une modification d'initiative gouvernementale en matière de recettes pour les collectivités et d'une **volonté affichée par le RN de réaliser des économies sur les régions (0,94 milliards) et sur les EPCI (3,96 milliards)** dont les dépenses de fonctionnement ont considérablement augmenté depuis les lois NOTRe et MAPTAM.

Très explicitement, **il n'a donc jamais été question d'une baisse des moyens affectés aux communes.**

À présent, j'aimerais revenir sur la procédure d'adoption de cet amendement. Le RN et ses alliés de l'UDR représentent environ 140 députés sur 577. Ce qui signifie que mathématiquement, seuls, nous ne pouvons pas faire adopter des textes – pour ce faire il faut donc l'appui d'autres groupes, leur abstention ou leur absence de l'hémicycle.

En outre, je tiens à porter à votre connaissance que **l'intégration de cet amendement au texte résulte de deux votes** : le premier sur notre amendement, le second sur l'article tel que modifié par notre amendement adopté. Ainsi, **nos opposants politiques qui font mine de s'indigner de cette issue disposaient pourtant de deux occasions pour rejeter la mesure** votée un mercredi, soit un jour où l'Assemblée nationale est supposément fréquentée par les députés, de surcroît en plein après-midi, et non à l'occasion d'une séance nocturne où il peut arriver que les bancs soient désertés.

Dans le détail :

1 – L'amendement 187 du RN a été adopté en raison de l'absentéisme chronique de nos opposants :

Famille politique	Total députés	Présents	Absents
Macronistes	161	14	147
LR	49	3	46
LFI	71	12	59
Socialistes	69	7	62
Écologistes	38	7	31
Communistes	17	1	16

Précisément, l'amendement a été adopté à 10 voix près (57 pour et 47 contre), et 10 députés girondins sur 12 étaient absents lors du vote.

2 – L'article 35 ainsi amendé a été voté par une majorité de députés :

Il est utile de préciser que sur les 127 députés présents pour le vote, 13 se sont abstenus, 37 ont voté contre et 77 ont voté pour (58 RN et 19 issus d'autres formations politiques). La **divergence des votes au sein même des groupes** est de nature à révéler l'hypocrisie de leur indignation :

Famille politique	Pour	Contre	Abstention	Suffrages exprimés sur le nombre de députés par groupe
Macronistes	3	8	10	21 sur 161
LR	1	0	3	4 sur 49
LFI	0	14	0	14 sur 71
Socialistes	5	4	0	9 sur 69
Écologistes	0	8	0	8 sur 38
Communistes	0	1	0	1 sur 17

Dans ce contexte, **je déplore que certaines directions nationales d'associations d'élus**, souvent incarnées par des personnalités aux ambitions politiques notoires, soient tentées d'user de leurs postes institutionnels pour **déformer la réalité à des fins électoralistes** éloignées de la défense des collectivités.

III – Une diversion mensongère qui ne fera pas oublier l'accumulation de politiques d'affaiblissement des collectivités territoriales menées depuis des années

Je tiens désormais à revenir sur la position des socialistes et des macronistes, qui gouvernent la France depuis 2012 et organisent l'affaiblissement budgétaire des collectivités territoriales.

À titre d'exemple :

- La loi de programmation des finances publiques 2014/2019 prévoyait une baisse considérable de la DGF.
- La loi de programmation des finances publiques 2018/2022 contenait notamment les pactes de Cahors, qui enserraient considérablement les moyens d'action des collectivités.
- **Entre 2017 et 2024, la DGF a diminué d'environ 15 % en euros constants.**
- L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2023/2027, qui prolongeait ce paradigme, a été rejeté par l'Assemblée nationale grâce à la puissante mobilisation du RN, avant d'être réintégré de force par le recours, encore une fois, à l'article 49.3. Ce procédé antidémocratique a par ailleurs justifié une **saisine du Conseil constitutionnel par Marine Le Pen**, dans le but notamment de protéger les collectivités.
- Avant d'être censuré, **Michel Barnier demandait 5 milliards d'économies aux collectivités.**
- **Projet réitéré par François Bayrou.**
- Le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) a été créé par le PLF pour 2025 contre l'avis des collectivités notamment rurales. En 2025, 2 000 communes allaient être frappées d'un prélèvement s'élevant à un milliard d'euros. En 2026, il devait concerner 4 000 communes pour une somme totale de 2 milliards d'euros.
- **La version initiale du PLF pour 2026 de Sébastien Lecornu réclamait 4,6 milliards d'euros d'efforts aux collectivités.**

Ces attaques à répétition, tant sur le fond que sur la forme, contre les collectivités territoriales, ont entraîné un certain nombre de réactions légitimes.

Pour illustration :

- En 2018, les associations d'élus menaçaient de **boycotter** la « Conférence nationale des territoires », qui devait être un « pacte de confiance entre l'État et les territoires » et prévoyait la « contractualisation forcée des dépenses de fonctionnement des collectivités ».
- En 2023, **elles ont reproché au Gouvernement de ne pas avoir tenu ses engagements sur l'absence de plafonnement des dépenses** et d'avoir décidé une hausse de la valeur du point d'indice sans concertation (à cette époque les collectivités reprochaient sa méthode « déloyale » et « irrespectueuse »).
- En 2025, elles ont **brandi l'hypothèse de ne pas participer à la conférence sur les finances publiques amorcée par François Bayrou**.
- Devant le budget pour 2026, un cadre du Comité des Finances Locales a publiquement appelé à une censure du Gouvernement notamment si le DILICO 2 n'évoluait pas, et si rien n'était fait sur la minoration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), le gel de la DGF, le rabot du Fonds vert et la baisse des crédits des programmes en lien avec les collectivités.

IV – Le RN, défenseur incontestable du triptyque « Communes, Départements, État »

Je veux l'énoncer simplement : **le Rassemblement National se tient aux côtés de la ruralité et de son cœur battant, les communes**. J'ai l'honneur de vous présenter une liste non exhaustive de propositions que nous défendons à l'Assemblée nationale, élaborées en étroite coopération avec les associations d'élus (nationales et/ou départementales) et fruits de nos échanges directs :

- Chaque année, nous déposons des amendements visant à indexer la DGF communale sur l'inflation.
- Nous défendons :
 - o L'assouplissement du ZAN,
 - o La suppression des ZFE,
 - o La création d'un fonds national de revitalisation à destination des petites communes,
 - o La possibilité pour les communes d'affecter la taxe de séjour à l'entretien et à la restauration du patrimoine local,
 - o Le conditionnement d'une fermeture de classe à l'avis du conseil municipal,
 - o La fin du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux intercommunalités, que nous avons obtenue,
 - o L'octroi aux conseils municipaux de la possibilité d'émettre un avis favorable ou non à une installation éolienne, biogazière ou photovoltaïque,
 - o Le renforcement des peines contre les agresseurs d'élus,
 - o L'augmentation des pouvoirs du maire face aux campements illégaux de gens du voyage,
 - o La réduction des délais d'instruction en cas de recours abusifs contre les projets municipaux,
 - o La garantie de présence de distributeurs automatiques de billets dans les communes rurales
 - o La priorité aux transports publics dans l'approvisionnement en carburant *etc.*

V – Membre de la délégation aux collectivités territoriales, je vous soutiens avec constance et me tiens à votre disposition

Par ailleurs, je saisis l'occasion de ce courrier afin de vous indiquer que **vous pouvez compter sur ma totale disponibilité** pour échanger sur ces sujets essentiels, notamment lors de **mes vœux auxquels j'ai le plaisir de vous convier avec votre conseil municipal**, qui se tiendront le :

Dimanche 1^{er} février 2026 à 15h à Saint-Martin-Lacaussade
Salle Jacques Narbonne

Dans l'attente de nos futurs échanges, je vous fais parvenir en pièce jointe le **livret présentant mes actions au service des communes** depuis que je suis députée de notre département.

Enfin, vous pouvez compter sur mon profond soutien et je vous prie de bien vouloir recevoir l'expression de ma plus haute considération.



Edwige DIAZ

Députée de la Gironde

Commissaire aux Finances

Membre de la Délégation aux Collectivités territoriales